

AZUR FM

CONVENTION DE PARRAINAGE

Entre les soussignés :

AZUR FM, dont le siège social est situé 5, place de la Gare à 67600 Sélestat, représentée par son Président, Monsieur Raphaël SIMLER

d'une part,

Et :

Le Conseil Général du Bas-Rhin, dont le siège est à l'Hôtel du Département, place du Quartier Blanc à 67964 Strasbourg cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Guy-Dominique KENNEL,

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1

AZUR FM s'engage :

- A enregistrer et diffuser au cours de l'année 2013, 6 émissions d'une heure (sous la forme de tables rondes) sur des thématiques définies en commun avec le Conseil Général du Bas-Rhin et qui tiendront compte de l'actualité de la collectivité.
- A assurer la promotion des émissions de la manière suivante :

① INFORMATION

- 1 reportage de présentation dans l'information locale d'AZUR FM pour chaque table ronde avec citation du partenariat CG67. Chaque reportage sera diffusé 7 fois.
- ➔ **TOTAL : 6 reportages au total soit 42 diffusions**

② ANNONCES ANIMATEURS

- Annonces régulières des tables rondes par les animateurs.
- ➔ **TOTAL : environ 15 citations / table ronde**

③ INTERNET

- Chaque table ronde sera mise en ligne sur le site Internet d'Azur FM et consultable en « Podcast ». Le logo du Conseil Général sera associé à chacun de ces six « Podcast ». Un exemplaire de chaque émission sera adressé au Conseil Général du Bas-Rhin qui pourra utiliser ces éléments sonores sans restriction de durée ou de support (Site Internet, conférences, etc.)
- ➔ **TOTAL : 6 PODCASTS accessibles 24h/24 et 7j/7 + visuel Conseil Général 67**

④ MESSAGES D'AUTOPROMOTION

- Chaque table ronde fera l'objet de 35 messages d'autopromotion destinés à annoncer les dates et heures de diffusion des tables rondes soit 6 X 35 spots de 30" avec repiquage « avec le soutien du Conseil Général du Bas-Rhin ».
→ **TOTAL : 210 spots avec citation Conseil Général du Bas-Rhin.**

- AZUR FM se chargera de l'organisation des tables rondes, fera son affaire d'inviter et de préparer les émissions. AZUR FM mettra en place tous les outils techniques qui permettront de réaliser les tables rondes. Pour les tables rondes qui devront faire l'objet d'une diffusion en direct, une connexion ADSL Haut Débit Orange Pro devra être disponible sur le lieu de réalisation de la table ronde.

Article 2

Le Conseil Général du Bas-Rhin s'engage à verser une contribution financière d'un montant total de 9 600 € (neuf mille six cents euros) sur présentation des justificatifs attestant la réalisation par AZUR FM des engagements décrits à l'article 1. Le montant total de la contribution financière sera réparti sur 6 factures maximum qui seront transmises par AZUR FM au Conseil Général ; elles seront accompagnées d'un RIB. Le règlement de cette contribution sera effectué par virement bancaire ou postal.

Fait à Strasbourg, en deux exemplaires, le

Le Président d'AZUR FM

Le Président du Conseil Général
du Bas-Rhin

Raphaël SIMLER

Guy-Dominique KENNEL